

**Département des Côtes d'Armor**

***Commune de BROONS***



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du mardi 8 novembre 2022**

## Sommaire

**08/11/22 – 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2022.**

**08/11/22 – 2 – Organisation municipale – Intervention de Madame Anne ROUAULT, audioprothésiste pour présenter son projet de cellules paramédicales et commerciales.**

**08/11/22 – 3 – Organisation municipale – Conseillers Municipaux - délégation suivi des travaux.**

**08/11/22 – 4 – Administration générale – Proposition d’octroi d’une indemnité kilométrique pour les élus.**

**08/11/22 – 5 – Administration générale – Projet de délibération pour la mutualisation du poste de manager de commerce entre 4 communes.**

**08/11/22 – 6 – Administration générale – Cimetière - Reprise des concessions dans un état d’abandon.**

**08/11/22 – 7 – Travaux et aménagements – Point sur les investissements en cours.**

**08/11/22 – 8 – Affaires foncières – Confirmation d’acquisition des parcelles AB n°248, 250, 251 et 253 par voie de préemption.**

**08/11/22 – 9 – Finances communales – Demande de subvention en faveur de l’association A.D.O.M.**

**08/11/22 – 10 – Finances communales – Demande de subvention en faveur de l’association « le FARE » (Faire Autrement Recyclons Ensemble).**

**08/11/22 – 11 – Finances communales – Appel à projets DETR – DSIL 2023.**

**08/11/22 – 12 – Finances communales - Décision – Convention de télétransmission pour expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).**

**08/11/22 – 13 – Finances communales – Point sur les finances.**

**08/11/22 – 14 – Ressources Humaines – Validation du recrutement de la DGS.**

**08/11/22 – 15 – Vie scolaire – Conseil Municipal des Enfants (CME).**

**08/11/22 – 16 – Vie scolaire – Ouverture de l’ALSH Complémentaire.**

**08/11/22 – 17 – Questions diverses.**

Département des Côtes d'Armor  
Commune de BROONS

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

Mardi 08 novembre 2022

Le mardi 08 novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT, M. Quentin RENAULT, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, Mme Élise LECHEVESTRIER, Mme Christelle HAGUET, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY (arrivé à 19h15), M. Xavier ROY, Mme Sophie VILSALMON, Mme Nathalie MAUDEZ.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Julie DURAND (pouvoir à Mme Sophie VILSALMON).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

**08/11/22 – 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2022.**

Le procès-verbal de la séance du 04 octobre est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**08/11/22 – 2 – Organisation municipale – Intervention de Madame Anne ROUAULT, audioprothésiste pour présenter son projet de cellules paramédicales et commerciales.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Madame Anne ROUAULT, porteur de projet, accompagnée de Monsieur Bruno COMINELLI, chef de projet pour la société « Bâtir France ».

Madame Anne ROUAULT prend la parole. Elle souhaite ériger un bâtiment, situé au nord du rond-point de la Gare qui aura une vocation commerciale et paramédicale. Elle envisage d'y implanter une cellule commerciale d'audioprothésiste, une cellule commerciale d'opticien. Elle souhaiterait également y établir une « maison paramédicale » pour y faire venir des kinésithérapeutes et des

ostéopathes. Des logements y sont aussi prévus. Elle aimerait que le projet sorte de terre en février 2024. Son intention est de proposer des services de proximité aux Broonais.

Monsieur le Maire estime que la proposition est très séduisante. Monsieur Pascal MIREL considère que ce serait un bénéfice pour la commune de pouvoir disposer des services de kinésithérapeutes, notamment.

### **08/11/22 – 3 – Organisation municipale – Conseillers Municipaux - délégation suivi des travaux.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur Roger HERVÉ, 3<sup>ème</sup> adjoint, est malheureusement dans l'incapacité d'exercer ses fonctions de suivi des travaux, d'acquisition de matériel, de gestion des bâtiments communaux et de relation avec le service technique.

Il ajoute qu'il ne dispose pas d'éléments permettant d'anticiper une date de retour de Monsieur HERVÉ à la mairie.

Or, la commune a plusieurs chantiers en cours, ou bien à venir (la piscine, les travaux rue de la Gare, projet de nouveau lotissement, travaux de voirie divers...)

Dans le but d'assurer la continuité du service, il convient donc de trouver une alternative pour remplacer Monsieur HERVÉ pendant son absence, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022. Il convient donc de recueillir les candidatures des conseillers délégués aux travaux (un conseiller ou plusieurs).

Monsieur le Maire suggère que l'organisation pourrait être la suivante : un conseiller municipal délégué aux travaux à la ville, un autre à la campagne. Il précise aussi qu'une indemnité sera à voter.

Madame Valérie BOTREL souligne que ces missions sont bien temporaires, dans l'attente du retour de Monsieur Roger HERVÉ.

➤ Les Conseillers Municipaux sont invités à :

→ Faire connaître à Monsieur le Maire leurs candidatures, avant la fin novembre.

### **08/11/22 – 4 – Administration générale – Proposition d'octroi d'une indemnité kilométrique pour les élus.**

Monsieur le Maire constate que les élus sont souvent sollicités pour prendre part à des réunions de travail, à des formations, à des séminaires et autres célébrations en dehors de Broons (à Dinan, Saint-Brieuc, Plérin etc...)

En effet, il est important que la commune soit présente à ces rendez-vous pour faire connaître l'avis de Broons ou bien recueillir des informations nécessaires à la bonne gestion de la ville.

Vu le contexte inflationniste pétrolier, il souligne que ces déplacements fréquents représentent un coût financier non négligeable, notamment pour les conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités liées à leurs mandats.

Il rappelle que les agents de la mairie bénéficient d'une indemnité kilométrique pour couvrir leurs frais de déplacement et pense qu'il serait opportun que les élus jouissent de la même indemnité. Il présente le barème utilisé (actualisé en mars 2022):

<b>Catégorie (puissance fiscale du véhicule)</b>	<b>Indemnité par Km</b>
Véhicule de 5 CV et moins	0,32 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0,41 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,45 €

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **ACCORDE** une indemnité kilométrique, calculée sur le même schéma que celui des agents, au bénéfice des conseillers municipaux, lorsqu'ils se rendent à des événements en dehors de Broons, pour y représenter la commune.

### **08/11/22 – 5 – Administration générale – Projet de délibération pour la mutualisation du poste de manager de commerce entre 4 communes.**

Vu l'article L.5221-1 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle le recrutement d'un manager de commerce, mutualisé entre les communes de Broons, Caulnes, Matignon et Plancoët.

Les missions du poste sont axées sur le développement du commerce dans le centre-bourg :

- Conforter et soutenir les associations de commerçants du territoire
- Fédérer tous les acteurs autour des associations de commerçants et des collectivités pour développer une stratégie commune partagée, œuvrer en faveur d'une vision globale du territoire (animation, mobilité, urbanisme...)
- Développer l'attractivité commerciale du territoire en agissant directement sur l'organisation du commerce (encadrement des mutations commerciales, suppression des locaux vacants, politiques collectives d'animation et de promotion, développement d'enseignes...)
- Contribuer à l'amélioration des facteurs locaux de commercialité (amélioration de l'accessibilité et de la desserte en transport, développement du stationnement, mise en valeur du patrimoine culturel et touristique, renforcement des services et équipements publics...)

Une coopération a débuté entre les quatre communes pour le poste de chef de projet Petites villes de demain. Il s'agit de poursuivre la coopération en mutualisant le poste de manager de commerce avec les trois autres communes.

Afin d'apporter un cadre légal à cette mutualisation, il convient de créer une entente intercommunale, dont l'objet est de permettre à plusieurs communes de gérer ensemble un service.

La création d'une entente nécessite la signature d'une convention avec l'ensemble des parties.

L'entente intercommunale comprend la création d'une conférence, composée de deux représentants par commune, désignés par chaque conseil municipal en son sein, dans un délai maximum de trois mois suivant la création de l'entente. La conférence est une instance de discussion et de proposition. Elle adopte toute proposition de décision par délibération, à l'issue d'un vote de ses membres. Les propositions qui sont émises dans le cadre de ces conférences ne seront exécutoires qu'après avoir été ratifiées par les conseils municipaux des communes. Les propositions de la conférence sont adoptées à la majorité absolue des votants.

Chaque commune signataire s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'entente engagées valablement, et ce pendant toute la durée d'exécution de la présente convention.

La commune de Caulnes a été désignée pour porter le poste et percevoir la participation financière de la Banque des territoires (20 000 € par an), pour l'ensemble des quatre communes. En complément, chaque commune apporte annuellement 7 621 €.

La convention est conclue pour une durée de deux ans.

Deux élus siégeront au sein de la conférence d'entente qui se tiendra une fois par an sauf demande supplémentaire. Monsieur Quentin RENAULT et Madame Céline ENGEL sont volontaires pour remplir ce rôle.

Monsieur Quentin RENAULT prend la parole et décrit les débuts de Madame Emily MAUDIEU, la Manager de Commerce. Elle a pris ses fonctions en septembre 2022. Elle a commencé à passer toute une journée à explorer BROONS, pour s'imprégner des lieux, guidée par Monsieur Roger HERVÉ. Elle a ensuite fait un point avec Madame Céline ENGEL sur le label « villages étapes ». Les villages étapes permettent aux automobilistes de faire des haltes confortables sur la route. Le label "village-étape" est attribué par le ministère de la transition écologique et solidaire et promeut un ensemble de services mis à disposition des voyageurs au cœur des communes de moins de 5000 habitants.

La mission de la Manager de Commerce est d'accompagner les commerçants actuels, et d'intervenir comme support pour les porteurs de projets. Elle a également une fonction technique en aidant les commerçants sur le montage des dossiers de demandes de subventions. Monsieur Quentin RENAULT conclut que ce type de poste, peu commun pour une ville de la taille de BROONS, est une véritable chance pour le développement commercial.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **VALIDE** la convention d'entente,
- **DÉSIGNE** deux élus pour siéger au sein de la conférence de l'entente, Monsieur Quentin RENAULT et Madame Céline ENGEL.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

**08/11/22 – 6 – Administration générale – Cimetière - Reprise des concessions dans un état d'abandon.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a la possibilité de reprendre les concessions en mauvais état dans le cimetière, comme prévu par le Code Général des collectivités territoriales aux articles L. 2223-17 et L.2223- 18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

Il ajoute que le processus est long, strict et demande beaucoup de recherches. Il prend trois ans au total (recherche de parenté, affichage au cimetière...)

Monsieur le Maire rappelle avoir dressé un procès-verbal, le jeudi 8 septembre dernier, en présence de Monsieur Roger HERVÉ, au sujet de l'état d'abandon des sépultures suivantes :

→ Sépultures ayant un titre de concession :

N° d'ordre	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
445	Monsieur EVEILLART	Cimetière Traditionnel Carré B Emplacement 22	06/01/1947
245-606	Monsieur LÉBOUCHER-BELLEBON Jean	Cimetière Traditionnel Carré B Emplacement 24	10/01/1920
444	Madame BEUVAIN	Cimetière Traditionnel Carré B Emplacement 33	01/01/1947
266-615	Monsieur RENAULT Marie	Cimetière Traditionnel Carré B Emplacement 7	20/07/1923
187-993	Monsieur CHEMIN Bruno	Cimetière Traditionnel Carré E Emplacement 67	04/09/1911
123-1008	Madame MIEGE Joseph	Cimetière Traditionnel Carré F Emplacement 56	24/04/1899

→ Sépultures faisant objet de l'acte de notoriété en date du mardi 30 octobre 2018 :

Membres inhumés, Famille	Emplacement
INCONNU	Cimetière Traditionnel Carré E Emplacement 46
HAMONOU-GESRET	Cimetière Traditionnel Carré F Emplacement 40
née JEANNE	Cimetière Traditionnel Carré F Emplacement 43
GUILBAUT / PIEDVACHE	Cimetière Traditionnel Carré F Emplacement 89
INCONNU	Cimetière Traditionnel Carré G Emplacement 110
JANVIER / MACE	Cimetière Traditionnel Carré G Emplacement 12
LESENECHAL Alexandre en 1920, LESENECHAL née GESRET Hortense en 1925	Cimetière Traditionnel Carré G Emplacement 52
INCONNU	Cimetière Traditionnel Carré G Emplacement 98
INCONNU	Cimetière Traditionnel Carré G Emplacement 99

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCLARE** réputées en état d'abandon, les concessions citées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.



## **08/11/22 – 7 – Travaux et aménagements – Point sur les investissements en cours.**

### **➤ École**

Madame Gwenola BERHAULT fait un point sur les travaux de l'école Louise Briand. Les plantations des arbres sont faites, le marquage des jeux au sol l'est aussi. La prochaine étape sera de placer des petits bancs autour des arbres. Elle ajoute que la toiture de la maternelle représente un véritable problème car elle occasionne de fréquentes fuites. Des demandes de devis vont être faites.

### **➤ Rue de la Gare - Lotissement**

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de Travaux rue de la Gare est prévue le 18 novembre pour la restitution de la phase diagnostic/ esquisses avec SETUR et l'ADAC. Il ajoute qu'une réunion est aussi prévue avec l'ADAC pour la faisabilité d'un nouveau lotissement, le 24 novembre.

### **➤ Cimetière**

Madame Valérie BOTREL fait un point sur les travaux et aménagements du cimetière. Une réunion de suivi est fixée le 25 novembre avec PLCE. Les élus sont invités à faire part des impressions recueillies auprès des administrés, après la Toussaint. Dans l'ensemble, les retours sont positifs, le cimetière est jugé « très beau ». Elle regrette néanmoins que certains Broonais aient confondu des plantations du cimetière, spécialement sélectionnées, avec des mauvaises herbes. Elle rappelle qu'il est important de ne pas les arracher.

Monsieur Pierre RAMARÉ souhaite que les fontaines soient posées.

### **➤ Résidence Seniors**

Compte rendu de la réunion du CCAS avec NÉOTOA, le 27 octobre à l'EHPAD Michel Lamarche.

Madame Valérie BOTREL expose à l'Assemblée que NEOTOA a proposé un projet qui correspond au projet « inclusif » d'un habitat destiné aux Seniors, que souhaitait la municipalité. Néanmoins, il convient d'ajuster le montage financier. L'organisme « Terres d'Armor Habitat » va également soumettre un projet. Monsieur Ronan KERRIEN rappelle que le pourcentage de logements sociaux est respecté à BROONS.

## **08/11/22 – 8 – Affaires foncières – Confirmation d'acquisition des parcelles AB n°248, 250, 251 et 253 par voie de préemption.**

Monsieur le Maire confirme à l'Assemblée l'acquisition par voie de préemption des parcelles AB n°248, 250, 251 et 253. En effet, la signature a eu lieu chez Maître LAUBÉ, à CAULNES, le 13 octobre dernier.

Il ajoute qu'un bail locatif va être signé pour que Madame Anne ROUAULT, au 3 rue de la Gare, puisse y installer un cabinet d'audioprothésiste, de manière temporaire, en attendant que les travaux présentés en début de Conseil Municipal, au rond-point de la gare, soient finalisés.

**08/11/22 – 9 – Finances communales – Demande de subvention en faveur de l'association A.D.O.M.**

Monsieur le Maire rappelle que le 24 septembre dernier, l'association A.D.O.M. a organisé un « bal fluo », au bâtiment de convivialité.

Cette soirée a été organisée pour soutenir Louis, enfant de 2 ans et demi, atteint d'atrésie de l'œsophage.

Le Président de l'association demande au Conseil Municipal de lui accorder une subvention afin de couvrir les frais de location du bâtiment.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 250 € à l'association l' « A.D.O.M. » pour couvrir les frais de location du bâtiment de convivialité, à titre exceptionnel.

**08/11/22 – 10 – Finances communales – Demande de subvention en faveur de l'association « le FARE » (Faire Autrement Recyclons Ensemble).**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association « le FARE » (Faire Autrement Recyclons Ensemble), représentée par Madame Séverine POTHIER et Madame Sophie RABION, organise son premier évènement socioculturel autour du recyclage, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), le vendredi 25 novembre 2022, de 13h à 21h, à la salle des fêtes.

Le temps fort commencera à 16h30 où des animations, une exposition, des ateliers, un concert, un goûter et une soupe de l'amitié seront proposés. Une buvette sera aussi installée.

Les deux co-présidentes de l'association demandent au Conseil Municipal de leur accorder une subvention afin de couvrir les frais de location de la salle des fêtes pour mener à bien leur première action sur le territoire.

Étant membre de l'association, Madame Sophie VILSALMON ne prend pas part au vote. Elle explique néanmoins que l'association est à la recherche d'un local, hors du centre-ville pour y établir un lieu de stockage pour les produits qui commencent à affluer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 260 € à l'association le « FARE » pour couvrir les frais de location de la salle des fêtes, à titre exceptionnel.

**08/11/22 – 11 – Finances communales – Appel à projets DETR – DSIL 2023.**

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que les programmations DETR et DSIL 2023 font l'objet, cette année, d'un appel à projets commun.

Il rappelle que le projet de rénovation de l'école Louise BRIAND est en cours au titre de la DETR pour l'exercice 2022.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 décembre 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** soumettre à l'instruction le projet de réparation du toit de la salle omnisports, en vue de l'équiper aussi de panneaux photovoltaïques, pour obtenir une subvention.

**08/11/22 – 12 – Finances communales- Décision – Convention de télétransmission pour expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN rappelle que la commune de BROONS s'est portée candidate à l'expérimentation, en 2023, du CFU. Le CFU doit à terme remplacer le Compte Administratif et le Compte de Gestion (avantages : un seul document au lieu de deux, économie de papier, archivage facilité...)

Un des prérequis impose à la collectivité la transmission des documents budgétaires par voie dématérialisée (PES-Budget).

Or, la commune a transmis ses actes budgétaires via le dispositif « INDIGO » (support papier).

La DGFIP et la Préfecture invitent la commune à confirmer sa volonté d'expérimenter le CFU au 1er janvier 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **CONFIRME** la volonté de la commune d'expérimenter le CFU au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention « nouvelle génération » avec la Préfecture, pour la télétransmission.

**08/11/22 – 13 – Finances communales – Point sur les finances.**

Monsieur KERRIEN poursuit et propose de faire un point sur les finances.

- Il présente la vue d'ensemble de la section de fonctionnement – dépenses.

Libellé des chapitres	Réalisé 2020	Réalisé au 30/09/21	Réalisé 2021	Budget 2022	Prévisionnel au 30/09/22	Réalisé au 30/09/22	Evolution 30/09/2021 - 30/09/2022
Chapitre 011- Charges à caractère général	566 327,50 €	405 638,68 €	564 591,00 €	680 000,00 €	510 000,00 €	492 702,33 €	87 063,65 €
Chapitre 012- Charges de personnel	861 410,44 €	672 273,61 €	882 246,40 €	911 456,00 €	683 592,00 €	689 882,09 €	17 608,48 €
Chapitre 65- Charges de gestion courante	200 021,28 €	205 864,30 €	233 906,27 €	269 470,00 €	202 102,50 €	222 518,42 €	16 654,12 €
Chapitre 66- Charges financières	21 000,63 €	10 735,40 €	15 821,35 €	16 000,00 €	12 000,00 €	7 812,91 €	-2 922,49 €
Chapitre 67- Charges exceptionnelles	82 690,97 €	23 867,83 €	107 654,61 €	6 000,00 €	4 500,00 €	241 926,02 €	218 058,19 €
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements	85 209,93 €	108 639,14 €	108 639,14 €	105 000,00 €	78 750,00 €	104 165,95 €	-4 473,19 €
Chapitre 014- Atténuation de produits	103 264,00 €	0,00 €	103 808,00 €	114 044,00 €	85 533,00 €	28 429,00 €	28 429,00 €
Chapitre 022- Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €		16 000,00 €	12 000,00 €		
Chapitre 023- Virement à la section investissement	0,00 €	0,00 €		1 197 766,05 €	898 324,54 €		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 919 924,75 €</b>	<b>1 427 018,96 €</b>	<b>2 016 666,77 €</b>	<b>3 315 736,05 €</b>	<b>2 486 802,04 €</b>	<b>1 787 436,72 €</b>	<b>360 417,76 €</b>
<b>CHAPITRE 002 - DEFICIT REPORTE</b>							
<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 919 924,75 €</b>	<b>1 427 018,96 €</b>	<b>2 016 666,77 €</b>	<b>3 315 736,05 €</b>	<b>2 486 802,04 €</b>	<b>1 787 436,72 €</b>	



Il présente au Conseil Municipal l'analyse suivante :

- **Chapitre 011** : la variation est due d'une part, à 15 000 € sur le poste consommation d'énergie, mais surtout d'autre part, aux dépenses extérieures, où le poste « entretien et réparations » enregistre une augmentation de plus de 30 000 €. Il souligne aussi une hausse de plus de 10 000 € frais de voirie et entretien de réseaux.
- **Chapitre 012** : la variation est principalement due à la revalorisation du point et à la modification des grilles salariales.
- **Chapitre 65** : la variation provient des subventions aux associations, notamment du financement du hangar pour les chars du carnaval.
- **Chapitre 67** : la variation s'explique par la sortie de biens de l'immeuble du 7 place Du Guesclin. Il convient néanmoins d'ajouter qu'il ne s'agit juste d'une écriture d'ordre.
- **Chapitre 68** : les travaux d'effacement des réseaux ont démarré en 2006, par conséquent le poste des dotations à l'amortissement décroît.

➤ Il présente la vue d'ensemble de la section de fonctionnement – recettes.

Libellé des chapitres	Réalisé 2020	Réalisé au 30/09/21	Réalisé 2021	Budget 2022	Prévisionnel au 30/09/22	Réalisé au 30/09/22	Evolution 30/09/2021 - 30/09/2022
Chapitre 70- Services, Domaines et vente	155 154,87 €	136 220,64 €	194 483,91 €	164 000,00 €	123 000,00 €	135 530,20 €	-690,44 €
Chapitre 013- Atténuations de charges	11 287,20 €	11 058,39 €	11 757,87 €	10 000,00 €	7 500,00 €	22 728,88 €	11 670,49 €
Chapitre 73- Impôts et taxes	1 477 905,63 €	814 547,18 €	1 409 250,37 €	1 420 000,00 €	1 065 000,00 €	938 617,62 €	124 070,44 €
Chapitre 74- Dotations, Participations et subvention	989 482,63 €	874 049,45 €	1 019 226,84 €	1 007 500,00 €	755 625,00 €	782 784,20 €	-91 265,25 €
Chapitre 75- Produits de gestion courante	70 236,41 €	49 038,49 €	71 696,75 €	217 995,00 €	163 496,25 €	73 553,25 €	24 514,76 €
Chapitre 76- Produits financiers	3,60 €	3,60 €	3,60 €	5,00 €	3,75 €	3,60 €	0,00 €
Chapitre 77- Produits exceptionnels	94 579,78 €	37 044,79 €	137 076,06 €	5 500,00 €	4 125,00 €	241 749,94 €	204 705,15 €
Chapitre 79- Transferts de charges	0,00 €	0,00 €					
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 798 650,12 €</b>	<b>1 921 962,54 €</b>	<b>2 843 495,40 €</b>	<b>2 825 000,00 €</b>	<b>2 118 750,00 €</b>	<b>2 194 967,69 €</b>	<b>273 005,15 €</b>
<b>CHAPITRE 002- EXCEDENT REPORTE</b>		<b>153 593,62 €</b>	<b>153 593,62 €</b>	<b>490 736,05 €</b>	<b>368 052,04 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 798 650,12 €</b>	<b>2 075 556,16 €</b>	<b>2 997 089,02 €</b>	<b>3 315 736,05 €</b>	<b>2 486 802,04 €</b>	<b>2 194 967,69 €</b>	

Il en tire l'analyse suivante :

**Chapitre 73** : ce chapitre est en augmentation alors que les impôts et les taxes n'ont pas évolué. Les dotations sont en baisse au 30 septembre, mais, cela n'est qu'un effet de perception, dû à un décalage dans le temps.

**Chapitre 77** : la variation correspond à l'écriture d'ordre aux dépenses de fonctionnement, comme vu précédemment.

➤ Il présente le résultat de la section de fonctionnement :

	Réalisé 2020	Réalisé au 30/09/21	Réalisé 2021	Budget 2022	Prévisionnel au 30/09/22	Réalisé au 30/09/22	Variation
Dépenses de fonctionnement	1 919 924,75 €	1 427 018,96 €	2 016 666,77 €	3 315 736,05 €	2 486 802,04 €	1 787 436,72 €	
Recettes de fonctionnement	2 798 650,12 €	1 921 962,54 €	2 843 495,40 €	3 315 736,05 €	2 118 750,00 €	2 194 967,69 €	
Excédent de fonctionnement de l'exercice	878 725,37 €	494 943,58 €	826 828,63 €	0,00 €		407 530,97 €	-87 412,61 €
Excédent reporté	0,00 €	153 593,62 €	153 593,62 €			490 736,05 €	
Déficit reporté		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Excédent de fonctionnement cumulé	878 725,37 €	648 537,20 €	980 422,25 €	0,00 €		898 267,02 €	

Il avertit qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives. La variation, à l'heure actuelle, est causée par un décalage dans le temps.

Il indique à l'Assemblée que les bâtiments, bien isolés, ne sont pas très énergivores.

Il montre aussi que la Municipalité fait des efforts pour limiter les coûts. Ainsi, cette année les décorations de Noël n'ont pas été réparées. Le coût des réparations en 2021 s'élevait à 9 130 €. En 2022, les décorations à la fois en bon état et existantes seront utilisées. Dans la même optique de réaliser des économies, cette année, les décorations de Noël seront circonscrites au périmètre de la place Du Guesclin.

Une communication sera faite dans le BIB.

#### **08/11/22 – 14 – Ressources Humaines – Validation du recrutement de la DGS.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recrutement de la nouvelle Directrice Générale des Services (DGS) a été finalisé. Il s'agit de Madame Adeline GENEVÉE.

Elle prendra ses fonctions le 03 janvier 2023 et viendra se présenter lors du Conseil Municipal du 06 décembre 2022.

Monsieur Marc THOMAS du CDG22 continuera d'assurer l'intérim jusqu'au 16 décembre 2022.

#### **08/11/22 – 15 – Vie scolaire – Conseil Municipal des Enfants (CME).**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gwenola BERHAULT. Le Conseil Municipal des Enfants s'est tenu le 18 octobre dernier. Il s'est déroulé dans les règles, avec des urnes et un isolement. Monsieur le Maire, Monsieur Quentin RENAULT, Madame Élise LECHEVESTIER, Madame Martine BARBÉ et Madame Sophie VILSALMON étaient présents.

La première réunion du CME aura lieu le samedi 19 novembre 2022.

## **08/11/22 – 16 – Vie scolaire – Ouverture de l'ALSH Complémentaire.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gwenola BERHAULT. Elle informe qu'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) complémentaire va être ouvert chaque mercredi, hors vacances scolaires, à partir du 09 octobre 2022, dans les locaux de l'accueil périscolaire.

## **08/11/22 – 17 – Questions diverses.**

### **➤ Convention/ Bail dérogatoire Crédit Agricole – locaux de l'ancienne trésorerie.**

Un bail dérogatoire va être signé entre la Commune de BROONS et le Crédit Agricole. En effet, l'actuelle agence sera en travaux et occupera temporairement les locaux de l'ancienne trésorerie.

### **➤ Décorations de Noël.**

La date de lancement de l'illumination des décorations de Noël est fixée au 09 décembre 2022. Elles seront retirées après les vœux du Maire à la population, le 06 janvier 2023.

### **➤ Cérémonie du 11 novembre.**

Les enfants de l'école Saint-Joseph et de l'école Louise Briand apprennent la Marseillaise qu'ils interpréteront lors de la cérémonie du 11 novembre 2022.

### **➤ Terrains derrière l'EHPAD.**

Pour mener à bien le projet de logement inclusif destiné aux Seniors, il convient d'acquérir les parcelles situées derrière l'EHPAD, par voie d'expropriation, si nécessaire, pour le dernier lot.

### **➤ Déploiement de la fibre optique.**

Monsieur Quentin RENAULT indique que les travaux sont terminés. La commercialisation est prévue pour début 2023. Il souligne que BROONS est, au niveau de l'agglomération, une commune pionnière. En effet, certaines communes ne pourront en bénéficier qu'à partir de 2026. Il ajoute que ce service est très attendu aussi bien par les particuliers que par les entreprises.

### **➤ Radar pédagogique.**

Un radar pédagogique a été installé rue de la Gare. Monsieur Pierre RAMARÉ prend acte que, en plus du marquage au sol, le radar est un outil qui donne un signal fort, pour rappeler aux conducteurs que la zone est limitée à 30 km/h.

### **➤ Questions autour de la voirie :**

→ Accotements de la chaussée : Monsieur Jean-Pierre GOUVARY a remarqué que des saules commencent à pousser, un peu partout dans la commune, dans les plus humides. Il est difficile d'y intervenir. Il propose que les accotements soient faits tous les ans dans la totalité. À l'heure actuelle, les accotements sont entretenus annuellement, par moitié. Il va recenser les meilleures pratiques des communes avoisinantes.

→ Curage : Monsieur Jean-Pierre GOUVARY propose d'étudier le coût d'une prestation complète pour le curage des fossés. En effet, il semblerait que le curage soit difficile à organiser.

Monsieur Pascal MIRIEL suggère que le curage soit fait pendant l'été, quand le planning agricole le permet.

- Voie inondée : Madame Céline ENGEL a remarqué un problème d'évacuation des eaux pluviales, rue Charles Sangon, juste avant le lotissement. La route était inondée. Elle a remarqué un problème similaire, au niveau de la bretelle d'accès, en direction de Rennes. Une intervention sera organisée pour en déterminer l'origine, afin d'y remédier.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*